DLP -3-7-81817086

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Route de la FORET - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 70
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
13, Rte de la Forêt - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 205 (Edition Générale n° 16/81 du 2 JUILLET 1981)

LA NECROSE BACTERIENNE DE LA VIGNE

EN CHARENTE-MARITIME

Cette maladie qui affecte tout particulièrement la zone maritime viticole des "Bois" y existait depuis fort longtemps, mais une brutale recrudescence a été observée cette année. Plusieurs milliers d'hectares se révèlent contaminés avec des taux d'infestation très variables : de quelques ceps à plus de 80 % des plants selon les parcelles. Les foyers anciens se révèlent les plus gravement touchés, leur récolte étant détruite à 50 % et plus, la vie même des ceps étant menacée. Il convient de faire une mise au point sur ce sujet pour que les viticulteurs soient mieux informés et soient en mesure de mettre en oeuvre les règles de savoir vivre indispensables pour contenir cette redoutable bactérie.

HISTORIQUE

Parfaitement décrite par Ravaz en 1895-1896 sa localisation d'alors l'avait fait appeler "Maladie d'Oléron". Après une longue accalmie, c'est à partir de 1965 que des foyers, pouvant atteindre quelques ares, seront signalés. Présente à peu près simultanément sur les Communes de GREZAC, CHENAC, FLOIRAC, VIROLLET, St PIERRE d'OLERON en Charente-Maritime et VILLEJESUS en Charente, cette affection devait être identifiée par le Professeur Branas en Mai 1968. Une étude sera alors entreprise par l'I.N.R.A. de BORDEAUX (JP.Prunier, M.Ridé, R. Lafon, J. Bulit) à St PIERRE d'OLERON. Elle devait permettre l'identification de la bactérie : Xanthomonas ampelina P. agent également responsable des manifestations connues sous le nom de "Tsilik marasi" en Grèce. C'est en 1970, que la "Maladie d'Oléron" sera appelée "Nécrose bactérienne de la Vigne". Actuellement Ridé poursuit ses travaux de recherche sur cette maladie à la Station de bactériologie d'ANGERS.

Restée à peu près stationnaire par la suite, la Nécrose bactérienne s'étend progressivement autour des foyers et en 1979, elle était signalée dans les Cantons de MARENNES, SAUJON, COZES, GEMOZAC, St GENIS de SAINTONGE, les superficies atteintes restant limitées. Il convient de préciser qu'une méconnaissance des symptômes par les praticiens a sans doute fait que la maladie a pu très souvent passer inaperçue. Au printemps 1980 elle ne devait pas, mis à part les foyers , présenter de gravité particulière. Il n'en est pas de même cette année où nous assistons à une véritable explosion de la maladie tant par sa dissémination que par sa gravité. Une trentaine de Communes se trouvent concernées. Cette recrudescence peut avoir pour cause l'affaiblissement des plantes consécutif aux gelées de Novembre 1980, puis la pluviosité de Mars et Mai 1981 ainsi que les gelées d'Avril. Elle n'est pas totalement expliquée.

DESCRIPTION DE LA MALADIE

Les dégâts portent sur l'ensemble de la souche amenant une destruction partielle de la végétation. Pour les cépages sensibles, après plusieurs années favorables , il peut y avoir mort des ceps. C'est au printemps que les symptômes sont les plus visibles. Maladie à foyers par excellence, elle se manifeste principalement dans les sols siliceux et les cuvettes où l'eau stagne. Le débourrement paraît retardé et rapidement certains bourgeons se dessèchent ou se développent mal. Le nombre d'yeux "sourds" est anormalement élevé. L'un des cépages les plus sensibles est Alicante Bouchet mais Ugni blanc (St Emilion des Charentes) est également très touché. D'autres cépages (Grenache, Carignan, Macabeu, Valensi) sont atteints dans les Pyrénées Orientales, l'Aude, l'Ardèche, le Vaucluse.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : J.THIAULT Inscription à la C.A.P.P.P N° 535 AD

P 457

Les jeunes pousses en cours de végétation présentent à la base des taches allongées jaune huileux, renflées, qui ne tardent pas à éclater, formant des crevasses profondes, sorte de chancres dont les tissus se nécrosent et prennent une teinte brun foncé. En période humide les crevasses s'étendent rapidement et les pousses meurent. Par temps sec la nécrose évolue peu, les rameaux atteints poussent en crosse mais restent très sensibles au vent. Des crevasses plus petites peuvent apparaître également au niveau des noeuds. Les pousses atteintes aoûtent mal. Les souches malades présentent également ce type de nécroses sur pétioles et rafles alors que les boutons floraux des grappes noircissent.

Sur feuilles, de nombreuses taches anguleuses, jaunâtres puis nécrotiques révèlent la présence de la maladie. Un dessèchement marginal peut également être observé.

Les dégâts sur sarments aoûtés, les bras et le tronc sont moins visibles bien qu'un renflement anormal du liber soit assez net sur lattes et coursons malades. Les bras présentent le plus souvent des méplats en cours de dessèchement.

Ces symptômes ne doivent pas être confondus avec divers maladies ou accidents : eutypiose, excoriose, éclatements dus aux traitements herbicides, torsions dues au vent, etc ...

PROPAGATION DE LA MALADIE

La bactérie peut être introduite dans un vignoble par des boutures ou des greffons contaminés et se transmettre de bois à bois, de cep à cep, de parcelle à parcelle:

- par les outils de taille, de rognage, de récolte, etc ...
- par le travail du sol : broyage des sarments puis enfouissement. Les sarments laissés au sol conservent la bactérie vivante pendant au moins cinq mois et expérimentalement la pénétration par les racines a été démontrée.
- d'autres hypothèses sont en cours de vérification (vent, feuilles mortes) ...

Enfin l'abandon des produits cupriques favorise son extension . (cf Bulletin d'Avertissement Aquitaine n° 95 d'Août 1968).

MOYENS DE LUTTE

Les études menées ces dernières années par différents Services permettent d'envisager une lutte raisonnée pour vivre au mieux avec la maladie.

Ne planter que des plants sains, d'où surveillance nécessaire des vignes à greffons et pépinières; arracher immédiatement les plants malades dans les jeunes plantations.

Dans les zones contaminées, il convient de :

- pratiquer la taille en repos de végétation (fin décembre - janvier) en l'absence de pleurs
- désinfecter les sécateurs après taille des ceps malades (trempage dans l'alcool)
- pratiquer le brûlage des bois de taille. Abandonner le broyage sur place avec ou sans enfouissement.
- pratiquer de préférence la non culture.
- badigeonner les plaies de taille avec une bouillie bordelaise à 5 % aussitôt après la taille.
- faire suivre cette opération par des traitements cupriques dès le débourrement (ex : Bouillie Bordelaise à 2 %). A renouveler au stade 3 feuilles étalées.
- par la suite préférer les spécialités cupriques ou organo-cupriques, seuls produits actuellement valables contre les bactéries. Un traitement cuprique à la mi-chute des feuilles devra également être envisagé.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 2 JUILLET 1981
Précédente Note : N° 204 du 29.6.81